

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 DÉCEMBRE

Rectification

Le journal le *Siècle* ayant reproduit certains passages des articles diffamatoires publiés dans la *Dépêche* par un sieur P., M. Jules Delahaye, à qui il ne peut convenir de répondre à un sous-agent anonyme de M. Wilson, a adressé à M. Yves Guyot, ancien ministre, et directeur du journal le *Siècle*, la lettre rectificative qui suit :

Paris, le 29 novembre 92.

Monsieur le Directeur,

Vous avez, dans votre numéro du 27 novembre dernier, reproduit un article du journal de M. Wilson, la *Dépêche d'Indre-et-Loire*, que vous avez fait précéder de commentaires qui prouvent que votre bonne foi a été surprise.

Vous avez dit, en parlant d'un procès intenté jadis par un actionnaire dissident à la Société du *Journal d'Indre-et-Loire*, dont j'étais et dont je suis encore le directeur-gérant, que j'avais été condamné à la restitution d'une somme de trente mille francs.

Il est si peu vrai que j'aie été jamais condamné, ni en mon nom personnel, ni comme gérant de la Société, à aucune restitution, que le jugement même que vous citez par fragments et dont les motifs ont été d'ailleurs annulés, par arrêt de la Cour d'appel d'Orléans, constate, contrairement à cette affirmation, qu'il n'y a lieu de déclarer Delahaye responsable ni de le condamner au paiement d'aucune somme.

De plus, dans la reproduction du jugement faite par le journal de M. Wilson, je suis qualifié d'*ex-gérant*, par une altération manifeste du texte cité. Je n'ai jamais cessé d'être, depuis 1878, le directeur-gérant du *Journal d'Indre-et-Loire*, dont la Société m'a toujours montré la plus entière confiance, et par l'approbation sans réserve de tous mes comptes, et par des témoignages non équivoques d'affectueuse sympathie.

Il me suffira de vous donner le texte de la délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée générale des actionnaires, à l'occasion du procès même qui nous avait été intenté par l'actionnaire dissident :

« L'Assemblée, approuvant tous les motifs contenus dans le rapport présenté par le Conseil de surveillance :

» Maintient sa confiance à M. Delahaye ;

» Et, en tant que de besoin, elle lui confirme et renouvelle tous les droits et tous les pouvoirs qu'il tient, soit de l'acte du 31 décembre 1878, soit des délibérations prises dans les assemblées générales des 17 mars 1885, 31 mars 1886 et 8 mai 1886. »

Je compte, Monsieur le Directeur, sur votre loyauté pour insérer la présente rectification. Je comprends votre animosité et suis loin de m'en étonner, mais vous pouvez être sûr, Monsieur, que vous ne trouverez dans mon passé quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à mon honorabilité.

JULES DELAHAYE.

Cette lettre s'adresse également à tous les

journaux qui ont reproduit, au moins en partie, les assertions erronées de la *Dépêche*.

Nos confrères publieront sans doute la rectification de M. Delahaye.

La crise ministérielle

A la suite de l'insuccès des pourparlers engagés par M. Brisson pour former un cabinet, M. le Président de la République a fait appeler M. Casimir Périer, vice-président de la Chambre et président de la Commission du budget, et l'a pressenti sur le point de savoir s'il consentirait à se charger de cette mission.

M. Casimir Périer a demandé à consulter un certain nombre de ses amis, et il a eu, dans l'après-midi, des entretiens avec des membres du cabinet démissionnaire, notamment avec M. Ribot.

On rapporte le propos suivant qui aurait été tenu avant-hier soir par M. Floquet à M. Brisson, lequel se plaignait de l'attitude de M. Bourgeois :

« Comment voulez-vous aboutir avec un cabinet qui paraît destiné à faire triompher la Commission d'enquête ?

» Vous savez qu'on a accusé en même temps que moi M. de Freycinet qui est, du reste, comme moi, l'intime ami de M. Bourgeois, et vous vous étonnez du refus de ce dernier ? »

Dans les couloirs de la Chambre on dit que le cabinet secrètement constitué aurait un général au ministère de la guerre.

Le programme de ce cabinet serait d'imposer à la Commission de Panama de terminer son enquête au 10 janvier.

Lettre Parisienne

En politique, comme à la guerre, il ne faut point juger de l'importance des événements pris en eux-mêmes, mais par l'effet qu'ils produisent sur l'esprit des masses.

Or, quelles sont les impressions produites dans le pays et dans le Parlement lui-même par les scandales politiques dont les révélations quotidiennes indignent la conscience publique et se répercutent malheureusement à l'étranger, grossis par des commentaires peu bienveillants ?

Dans le Parlement on commence à chuchoter le mot de : *dissolution*. Grave indication.

Dans le pays écœuré, on se demande si ce ne serait point œuvre urgente de salubrité publique, que balayer la Chambre où la corruption, la vénalité paraissent s'être enracinées profondément.

Nous ne jugeons pas ; nous nous faisons simplement l'écho des rumeurs qui circulent dans le Palais-Bourbon.

L'impossibilité de constituer un cabinet Brisson ne vous surprendra point, si vous vous rappelez les intrigues qui se nouent dans le parti républicain, entre opportunistes et radicaux, autour du pouvoir. Les rivalités entre MM. Brisson, de Freycinet, Constans, Floquet, ne sont un mystère pour personne. M. Brisson, découragé, a tenu en remettant au président Carnot le mandat officieux qu'il en avait reçu,

il y a quatre jours, de dévoiler à l'opinion publique la cause de l'insuccès de sa tentative.

Un instructif propos tenu par M. Brisson et sur lequel vous ne sauriez trop, à cause de l'importance de l'aveu, appeler l'attention de vos lecteurs :

« Mes adversaires me reprochent les élections de 1885, mais ces élections sont la plus belle page de mon histoire. Ce sont les seules élections libres qu'il y ait eu dans ce pays-ci. »

Or, souvenez-vous du résultat de ces élections : il n'y eut pas même 500,000 voix de différence entre l'ensemble des suffrages conservateurs et des suffrages républicains. Supprimez les votes de l'armée des fonctionnaires et concluez !

Une autre déclaration prêtée à M. Brisson : « On dit qu'il y avait deux cents membres du Parlement compromis dans les affaires du Panama ; ces deux cents coupables, je les découvrirai. »

Est-ce cette brutale franchise qui a motivé l'impossibilité pour M. Brisson de trouver dans le parti républicain les concours sur lesquels il croyait compter ?

Les opportunistes paraissent ravis de l'échec de M. Brisson. Son ministère, disent-ils, eut été la confusion des pouvoirs, le conflit avec la magistrature, le conflit avec le Sénat, les élections compromises et la crise gouvernementale en permanence !

Hier, la Commission d'enquête paraissait battue en brèche par tous les vents : du côté de l'Élysée, du côté du Luxembourg, du côté du Palais de Justice. Aujourd'hui elle semble avoir résisté à tous ces assauts et on s'attend à une action énergique de sa part.

EDMOND ROBERT.

Commission d'enquête

Le ministre de la justice a transmis à la Commission une lettre par laquelle M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, s'explique sur la question de la saisie des 26 chèques déposés dans les caisses de la maison Thierrée. Le procureur général fait observer qu'il ne pourrait ordonner cette saisie qu'après avoir réuni la première chambre de la Cour, car il s'agirait d'un supplément d'instruction. Mais la Commission pourra recevoir une communication directe des chèques, s'il est procédé à une saisie administrative opérée sur les instructions du ministère de l'intérieur, par la préfecture de police. Il ajoute que cette saisie sera d'autant plus facile, que la Banque et la maison Thierrée sont consentantes.

La Commission a entendu M. Chantagrel, ancien député, qui faisait partie de la Commission chargée d'examiner l'un des projets concernant Panama. M. le président lui demande s'il a reçu des offres d'argent. M. Chantagrel répond qu'effectivement on lui a fait des offres d'argent, un jour cent mille francs, et le lendemain deux cent mille, qu'il a refusés.

La Commission a encore entendu hier une importante déposition de M. Martin.

Elle entendra aujourd'hui MM. Germain, du

Crédit lyonnais, Hély-d'Oissel, de la Société générale, et M. Le Provost de Launay.

L'AFFAIRE DE PANAMA

LA DÉPOSITION DE M. ROSSIGNOL

Voici, d'après la *Libre Parole*, quel a été le début de la déposition de M. Rossignol devant la Commission d'enquête :

— Je vais vous donner, messieurs, commence M. Rossignol, quelques aperçus sur les frais de publicité supportés par le Panama.

La liste que je vais vous citer sera forcément incomplète, car je ne vous donnerai que les noms de journalistes qui sont dans ma mémoire à l'heure actuelle.

Ont touché :

Le <i>Petit Journal</i>	Fr. 300.000
Le <i>Télégraphe</i>	420.000
M. Jezierski, directeur.....	420.000
Le <i>Matin</i>	50.000
Le <i>Gaulois</i>	45.000
Arthur Meyer, directeur.....	30.000
Le <i>Radical</i>	400.000
Valentin et Victor Simond.....	400.000
Le <i>Figaro</i>	500.000
F. Magnard, Périer et de Rodays, chacun (à chaque émission).....	40.000
Edmond Magnier, sénateur, directeur de l' <i>Événement</i>	50.000
Patinot, directeur du <i>Journal des Débats</i>	40.000
Raoul Canivet.....	80.000

Après avoir lu cet extrait de la déposition de M. Rossignol devant la Commission d'enquête, M. le marquis de Castellane a adressé au *Figaro* la lettre suivante :

« Paris, le 1^{er} décembre 1892.» Messieurs les gérants du *Figaro*,

» Les sommes auxquelles il est fait allusion dans la déposition de M. Rossignol concernant la direction du *Figaro* se rapportent uniquement à la publicité faite à l'occasion des émissions de Panama par la Société la *Financière*, propriétaire exclusive du bulletin financier de votre journal, publicité à laquelle la gérance du *Figaro* a toujours été étrangère.

» Vous ferez de cette déclaration l'usage que vous jugerez convenable.

» Agréez, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» Marquis de CASTELLANE,
» Président de la *Financière*. »

Il y a là, en effet, dit le *Figaro*, une manœuvre assez habile de la part de la Commission d'enquête, qui cherche à détourner sur la presse financière l'attention du public.

D'ailleurs, cette manœuvre a été fort bien dévoilée par l'*Eclair* dans le bulletin publié jodi matin :

« La Commission d'enquête poursuit le cours de ses investigations. Hier, elle a eu à s'occuper de la presse. M. Rossignol, un des experts qui ont été chargés de débrouiller les comptes du Panama, a fait connaître le détail des sommes versées aux journaux par la Compagnie. Ce qui frappe tout d'abord dans les chiffres qu'il a fournis, ce n'est pas, comme beaucoup de gens le déclaraient d'avance, leur exagération, c'est au contraire leur faible importance. Ils paraissent établir en effet que les dépenses effectuées de ce chef par la Compagnie du Panama ne dépassent pas, si même elles l'atteignent, le taux moyen auquel arrivent la plupart des entreprises industrielles, commer-

ciales, financières, qui font appel à la publicité des journaux.

» A ce propos, il convient de faire remarquer que les dépenses dont il s'agit ici sont parfaitement régulières et qu'elles ne peuvent être assimilées aux frais de dol, de concussion ou de corruption que recherche la Commission. D'abord, ces dépenses ne sont pas secrètes : il n'est pas un journal qui ne fasse figurer dans les bilans qu'il communique à ses actionnaires les recettes provenant de la publicité. Qu'elles soit légitimes d'autre part, ce n'est pas douteux. Destinées à attirer l'attention du public sur une opération qu'il est intéressé à connaître, elles rémunèrent, en effet, un concours réel, faute duquel l'opération ne pourrait pas avoir lieu. C'est tellement vrai que quand l'Etat ou la Ville de Paris font une émission, ils payent la publicité comme tout le monde. Emettre des titres, c'est, en somme, offrir une marchandise, et il est tout naturel que le marchand qui emprunte un mur pour y coller sa réclame en paye la location au propriétaire. Un journal n'est pas plus blâmable pour avoir loué un coin de page à la Compagnie de Panama que pour l'avoir loué au pharmacien Géraudel. »

Il ne faut pas, ajoute le *Figaro*, que l'opinion s'égare, en effet, sur de fausses pistes ; et il ne faut pas davantage que les députés qui ont à rendre compte des dix millions « répandus » parmi eux, pour une seule émission, se fassent oublier en détournant la question de son véritable terrain.

Le public attend avec impatience les noms des députés qui ont vendu leurs votes, au lieu des noms des journaux qui ont vendu leur publicité financière, comme c'était leur droit.

LE CAS DE M. ANTONIN PROUST

On ne s'occupe que de la situation nouvelle dans laquelle se trouve M. Proust vis-à-vis la *Libre Parole* depuis que ce journal a publié le fac-similé d'une lettre adressée par M. de Reinach au député des Deux-Sèvres.

On fait remarquer que M. de Reinach traitait, dans cette lettre M. Proust de *cher ami* alors que M. Proust déclarait naguère qu'il ne connaissait nullement M. de Reinach.

D'autre part, on nous assure que la lettre publiée par la *Libre Parole* émane du copie de lettres de M. de Reinach.

Ce copie de lettres fut dérobé à M. de Reinach peu de jours avant sa mort, ainsi qu'on l'a dit.

L'existence de ce copie de lettres est ainsi démontrée.

Aussi les républicains font triste mine dans les couloirs étant menacés de voir reproduire au fur et à mesure des besoins les lettres intéressantes de M. de Reinach.

Voici la réponse de M. Antonin Proust aux

attaques de la *Libre Parole* et à la lettre de M. de Reinach publiée par ce journal :

Paris, le 1^{er} décembre 1892.

Monsieur le Directeur,

J'ai mis ce matin M. Drumont en demeure de me fournir la preuve de son accusation.

M. Drumont se dérobe.

Il publie une lettre que le baron de Reinach m'aurait adressée en juillet 1886.

Le système des participations aux émissions d'obligations, le devoir que l'on a d'y prendre part sont des sujets sur lesquels je suis prêt à m'expliquer avec M. Drumont.

Mais, avant tout, il me doit la preuve de l'accusation qu'il a dirigée contre nous.

Agréez, etc.

ANTONIN PROUST.

Avant-hier, M. Proust, faisant son entrée dans le salon de Paris, est aussitôt entouré d'une foule de journalistes qui l'interrogent sur la lettre de M. de Reinach.

M. Proust ne nie point avoir reçu cette lettre, il se borne à dire que son contenu indique bien que c'est une cession de titres et que, libre d'employer sa fortune comme bon lui semble, il était bien libre d'acheter, en 1886, 4,000 obligations de Panama que, du reste, ajoute-t-il, il a bien et dûment payées.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Le prince Louis, second fils du prince Jérôme-Napoléon, qui était chef d'escadron au régiment de dragons de Nijni-Novgorod, vient d'être nommé chef d'un régiment de dragons du district militaire de Varsovie.

MORT D'UN RICHISSIME CAPITALISTE

New-York, 2 décembre. — M. Jay Gould, le richissime capitaliste américain, est mort ce matin.

On sait que M. Jay Gould, le « Roi des chemins de fer », possédait l'énorme fortune de 1,375,000,000 de francs, rapportant un revenu de 70 millions.

Jay Gould, de l'Etat de New-York, était né en 1839.

Son père était un modeste fermier de Roxburg qui l'envoya chercher fortune à l'âge de douze ans en lui remettant pour tout capital un vêtement de rechange et deux shillings.

Il devint successivement et rapidement associé, puis propriétaire d'un chantier, créa une tannerie, fonda une ville : Gouldsborough.

A trente-deux ans, il devenait propriétaire, par un coup de bourse, de la voie ferrée de l'Erie qui fut l'origine de sa fortune et à laquelle il adjoignit bientôt la ligne de Susquehanna.

Dès 1873, il était maître du marché du numéraire.

fant va perdre la raison.

Effectivement, la physionomie de Léonce était effrayante. Ce n'était pas seulement du désespoir qu'elle exprimait, c'était du délire, de la frénésie.

— Mon fils ! au nom de Dieu ! calmez-vous, reprit encore la baronne. Songez que Suzanne peut avoir besoin de nous ! C'est notre secours, notre appui, que mademoiselle de Royan vient chercher.

— Partie ! dit Léonce d'une voix sombre.

— Vous ne l'aimez pas, mon fils ! s'écria la baronne avec énergie ; autrement vous auriez plus de courage !

Ces paroles étaient une inspiration du ciel, car elles rendirent assez de calme à Léonce pour lui permettre de comprendre le récit que mademoiselle de Royan commença aussitôt, sur une nouvelle prière de madame Granval.

A mesure qu'elle avançait dans la douloureuse relation qu'elle avait à faire, le front de Léonce s'éclaircissait, son regard devenait fier et presque serein, un sourire vague et doux orrait sur ses lèvres.

Claire termina par la lecture de la lettre de Suzanne.

NOUVELLES MILITAIRES

Nous avons, à différentes reprises, signalé l'avantage qu'il y aurait pour nos officiers des réserves à pouvoir suivre les exercices des garnisons. Un premier pas vient d'être fait dans cette voie. M. le général Faugeton, notre compatriote, commandant la place de Lyon, saisi d'une demande émanant du Cercle des officiers de réserve et de territoriale, a écrit, au nom du gouverneur, au président de ce cercle, M. le colonel Roussel :

« Je vous demande, monsieur le président, de vouloir bien inviter MM. les officiers du Cercle à adresser leurs demandes à M. le général de Tissonnière, en indiquant le régiment et la caserne où ils désirent se rendre pour assister aux exercices ; je vous serai obligé également de leur faire savoir que chaque officier pourra choisir son jour d'exercice et n'aura d'autre sujétion que de prévenir deux jours d'avance le service de semaine du régiment auquel il sera attaché. »

Cette lettre sera lue avec le plus vif plaisir par les officiers des réserves. Nous espérons que les autres garnisons suivront l'exemple donné à Lyon.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LES SCANDALES DU PANAMA

Des nombreuses lettres reçues chaque jour à Paris, il résulte que les scandales du Panama soulèvent dans tous les départements une émotion profonde et une légitime indignation.

Ces deux impressions sont d'autant plus naturelles que les très nombreuses victimes du Panama sont plus intéressantes ; c'est, en effet, l'épargne si laborieusement acquise des travailleurs et des petits rentiers qui a sombré dans cette entreprise et servi à des besognes pour lesquelles, assurément, elle n'avait pas été donnée.

En province comme à Paris, on veut que la lumière se fasse, complète et impitoyable ; il y a, sur ce point, une si ardente unanimité que les résistances les plus habiles ne sauraient prévaloir contre la force qui s'en dégage.

Le même sentiment est de toutes parts transmis sous des formes différentes ; l'effet produit en 1887 par les affaires Wilson n'est rien comparé à l'émotion soulevée par les scandales du Panama en 1892.

Les trafics wilsoniens se passaient en famille et avec des complications relativement peu nombreuses. Les scandales du Panama font la tâche d'huile ; ce n'est plus un groupe ou une famille, c'est tout un monde politique et finan-

cier, presque tout le parti républicain au pouvoir et même plusieurs des républicains qui n'y sont plus ou qui n'y sont pas encore, qu'on trouve compromis dans les affaires les plus louches.

L'émotion est profonde ; elle sera durable.

ELECTIONS CONSULAIRES

Nous rappelons que les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce de Saumur auront lieu demain dimanche, 4 décembre, à la mairie des chefs-lieux de canton.

Voici les noms des candidats :

Président : M. Ernest Mignon, juge sortant.

Juges : MM. Edmond Chapin, juge sortant, et Victor Boret, ancien juge.

Juges suppléants : MM. Charles Boutaud et J.-V. Ernoul, juges suppléants sortant.

HARMONIE SAUMUROISE

Dimanche 4 Décembre 1892, à 8 heures 1/4

Salle du Théâtre

GRAND CONCERT offert par l'Harmonie Saumuroise à MM. les Membres Fondateurs et Souscripteurs, avec le concours de : M^{lle} LAVIGNE, cantatrice des Concerts-Colonne ; M. PAUL PECQUERY, baryton du Théâtre-Lyrique ; M. V. GOUBEULT, ex-violon solo de l'Association artistique d'Angers ; M. F. MURAY, clarinetiste.

PROGRAMME

1^{re} PARTIE

1^o Fantaisie de Concert (Labolle), par l'Harmonie Saumuroise.

2^o *Verse, Margot!* (Doria), chanté par M. Paul Pecquery.

3^o Fantaisie de Concert pour clarinette et piano (L. Weltge), par M. Muray.

4^o Arioso du *Prophète* (Meyerbeer), chanté par M^{lle} Lavigne.

5^o *La Conscience*, poésie (V. Hugo), par M. Roger.

6^o *Élégie*, pour violon et piano (Ernst), par M. Goubéault.

7^o Grand air d'*Hérodiade* (Masseuet), chanté par M. Paul Pecquery.

2^e PARTIE

8^o *Sérénade Française* (Lardent), par l'Harmonie Saumuroise.

9^o *Stances de Sapho* (Gounod), chantées par M^{lle} Lavigne.

10^o *Le Monsieur qui a trouvé une montre*, monologue, par M. Roger.

11^o *Le Clocheteur* (Clapissou), chanté par M. Paul Pecquery.

12^o *A Conte de Grand Mère* (Battanchon) ; *Capriccio*, pour violon et piano (Daubé), par M. Goubéault.

13^o *L'Esclave* (E. Lalo), chanté par M^{lle} Lavigne.

14^o *Marche-Cortège du Roi Dagobert* (L. Grillet), par l'Harmonie Saumuroise.

Le prix de la souscription est de 8 fr. par an pour deux Concerts donnés au Théâtre. La carte donne droit à l'entrée pour la famille. — Pour les non-souscripteurs, Stalles d'Orchestre, Stalles et Loges de Balcon, Baignoires,

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

La malheureuse jeune fille se laissa tomber dans les bras de madame Granval, et elle s'écria avec l'accent le plus déchirant :

— Nous ne la verrons plus !

— Morte ! s'écrièrent à leur tour et ensemble la baronne et son fils.

— Partie ! murmura Claire.

— Partie ! Pour où ? Comment ?

— Pour où ? je ne sais... Comment ? je vous le dirai tout à l'heure.

Un de ces instincts de mère qui ne sommeillent jamais, fit que madame Granval jeta les yeux sur son fils. Une terrible découverte suivit ce regard.

— Sortez, dit-elle aux domestiques qui entouraient la table, et allez en toute hâte prier M. Verne de se rendre ici sur-le-champ.

— Maintenant, mademoiselle, continua-t-elle en s'adressant à Claire, parlez, je vous en supplie, parlez vite, ou mon malheureux en-

— Un mariage, oui, répondit tristement Léonce ; des fêtes, non, mademoiselle. Je suis obligé d'épouser ma cousine, je ne le suis pas de me réjouir quand ceux que j'aime sont dans la douleur... demeurez donc avec nous. Ici vos larmes ne recevront jamais l'insulte d'un sourire. Il n'est pas donné à tout le monde comme à elle de trouver le bonheur dans le devoir.

Si madame Granval avait eu encore quelque chose à apprendre, ces dernières paroles de son fils l'auraient éclairée complètement ; mais elles ne servirent qu'à la confirmer dans un malheur dont elle ne doutait plus.

— Je vois que je puis accepter votre hospitalité, dit Claire. Quand elle saura que nous sommes tous réunis, elle éprouvera peut-être la tentation de venir un jour nous consoler.

Madame Granval souriait tristement à cette espérance, lorsque M. Verne entra. Sa figure était renversée.

— Vous savez donc déjà notre malheur ? lui dit la baronne.

— J'en sais un, répondit M. Verne... Dieu veuille que ce soit le même !

— Mademoiselle d'Estouville est partie, dit Léonce.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1892, en l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

D'UNE

PETITE PROPRIÉTÉ

Sise à Bagneux, rue des Pauvres,

Consistant en: 1° Un Grand Clos entouré de murs, comprenant vigne, terre et jardin, maison au coin de la Levée et de la rue des Pauvres; au rez-de-chaussée et premier étage, vastes servitudes à côté;

Et 2° Une bande de terrain en dehors du Clos y attenant et aboutissant au bas chemin de Bagneux.

Mise à prix: dix mille francs, ci. 10,000 fr.

S'adresser, pour renseignements:

1° A M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12;

2° A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Pour insertion sommaire, V. LE RAY.

Etudes de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, le DIMANCHE 15 JANVIER 1892, à 4 heures de l'après-midi, par le ministère dudit M^e BEAUMONT, notaire,

LES

IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés tous commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1° Une maison d'habitation avec bâtiments d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, situés au lieu dit le Bas-des-Noues, le tout en un seul tenant, d'une contenance de 34 ares environ.

2° 6 ares environ de terre, dans les Champs-Biques, formant partie d'un plus grand morceau, compris au cadastre sous le n° 828 de la section C.

3° 49 ares 50 de terre, à la pointe du Bas-des-Noues, joignant au levant M. Robineau, au couchant la route, et au nord M. Baudouin.

4° 49 ares 89 de terre, à la Folie, joignant au levant la route et la commune, au couchant et au nord M. Robineau, au midi M. Artif.

Tous ces immeubles sont exploités par M. BRARD, fermier au Bas-des-Noues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, soit à M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mars 1893

La plus grande prairie de L'ILE PONNEAU

Appelée l'île LABBÉ,

ET SES DÉPENDANCES

Située près des gares de Saumur,

Divisée par jeux, ce qui permet de vendre l'herbe sur pied. Abreuvoirs nombreux ne manquant jamais d'eau.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagueneau, et, pour visiter, au garde FOURNEAU, demeurant sur la prairie.

OUTILS POUR AMATEURS
et INDUSTRIE. Fournitures pour DÉCOUPAGE TOURS - MACHINES
Catalogue, 500 figures, contre 35 cent.
LE BELLE, breveté s. g. d. g.
8, r. de la Fidélité, PARIS



Etude de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques APRÈS SAISIE

Le DIMANCHE 4 DÉCEMBRE PROCHAIN 1892, à une heure du soir, il sera procédé, au lieu des Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert-des-Levés, par le ministère de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers appartenant aux époux DAHEULIER et à M^{me} V^e HAMELIN et saisis sur eux.

Il sera vendu:

Armoires, tables, chaises, bancs, huches, horloge, draps, couvertures, édredon, couette, bahut à deux portes, batterie de cuisine;

Instruments aratoires, comprenant: herbes et charues, lot de vieux harnais et de ferrailles, bascule, échelles, poules, poulets, canards, lapins, fûts vides et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0 en sus.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes.

Commune de Varennes

VENTE PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 1892, à 2 heures, à la Mairie, de 299 peupliers dits bouillards, divisés en 4 lots.

Mise à prix totale: 1,269 fr.

Voir les affiches.

A VENDRE

Un Dictionnaire DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers. Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Hollande pâte grasse,	1,40	la boîte 1,40 et 2,25	
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Magasins de la Glaneuse

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'extention que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint-Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n°s 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce Hall splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette nouvelle installation de des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la liquidation que presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le Stock considérable des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très Grands rabais porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que:

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Ecossais, etc., Bonneterie. Jupons, Pèlerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'Oreillers, etc., etc. Objets pour Etrennes: Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre Stock.

MAGASINS de la GLANEUSE.